

Si l'on interdisait l'allaitement à toutes les femmes lymphatiques, nerveuses, chlorotiques, impressionnables, plus ou moins délicates, bien peu de mères allaiteraient leurs enfants dans les grandes villes. Il faut, pour qu'on interdise l'allaitement, que ces états morbides soient bien marqués, puissent présenter des dangers sérieux pour l'enfant ou la mère. Assez fréquemment, des femmes de santé médiocre deviennent mieux portantes, prennent de l'embonpoint pendant qu'elles nourrissent et continuent à prospérer après le sevrage.

La syphilis impose l'allaitement maternel et, ainsi que nous l'avons déjà dit, on traite l'enfant en même temps que la mère. On ne peut penser à donner une nourrice à un enfant syphilitique ou né de parents syphilitiques, puisqu'elle serait certainement contaminée; l'allaitement artificiel serait d'autant plus dangereux qu'on a affaire à un enfant diathésique. L'allaitement maternel sauvegarde le mieux tous les intérêts.

Certaines femmes ne peuvent pas allaiter leur enfant, par suite des conditions sociales dans lesquelles elles se trouvent : telles sont les commerçantes très occupées, les institutrices, les ouvrières de fabriques, les filles-mères qui doivent cacher leur faute, etc., etc. Le médecin n'a rien à dire dans ces cas, tandis que pour les autres il est seul compétent et doit apprécier si la mère peut ou non allaiter.

Lorsque l'allaitement maternel est impossible, on a recours à une *nourrice*, à une *femelle animale* ou à l'*allaitement artificiel*, le plus souvent par le lait de vache.

Quand la mère a du lait en quantité insuffisante, on supplée à ce qui manque par du lait de vache : c'est ce qu'on appelle l'*allaitement mixte*.

L'allaitement par la mère ou une nourrice est surtout nécessaire dans les deux ou trois premiers mois.

Règles de l'allaitement maternel.

Voici en résumé les règles de l'allaitement maternel, le meilleur, le plus simple, le plus recommandable, le plus salutaire pour la mère et l'enfant, le seul absolument naturel, qu'il faut donc toujours adopter à moins de motifs graves qui s'y opposent :

1. *A partir de 7 mois de grossesse, préparer les mamelons en vue de l'allaitement.*

2. *Quand l'enfant est né, il n'a besoin de rien ; lui donner au maximum 2 ou 3 cuillerées à café d'eau sucrée tiède.*

3. *Mettre l'enfant au sein 8 à 10 heures après la naissance, puis régulièrement toutes les 2 heures pendant le jour et 1 ou 2 fois la nuit.*

4. *Si l'on doit attendre davantage parce que la mère est trop fatiguée ou n'a pas de colostrum du tout, donner à l'enfant toutes les 2 heures 3 ou 4 cuillerées à café de lait stérilisé, pur ou coupé de 1/3 d'eau tiède, légèrement sucré.*

4. *A partir de la montée du lait (3^e jour ordinairement), ne plus rien donner d'autre que le sein, toutes les 2 heures le jour pendant les deux premiers mois, toutes les 3 heures pendant les mois suivants ; au maximum la nuit une seule tétée.*

5. *Chaque tétée dure 1/4 d'heure environ ; veiller à ce que l'enfant ne s'endorme pas au sein et tette pendant tout ce temps. Ne pas le secouer après, mais le remettre tranquillement dans son berceau.*

6. *Sein exclusif, absolument rien d'autre jusqu'à six mois.*

7. *Hygiène de la mère, ordinaire, mais plus stricte.*

Propreté des seins et des doigts de la mère (qui touchent souvent ses mamelons) ainsi que de la bouche de l'enfant. — Antiseptie au besoin.

8. *A partir de 6 mois, début de l'alimentation diversifiée, c'est-à-dire panades, bouillies, etc., peu à peu, en tâtonnant, selon les goûts et les aptitudes digestives de l'enfant.*

9. *Sevrage de 12 à 15 mois, autant que possible quand l'enfant a 12 dents.*

ALLAITEMENT PAR UNE NOURRICE.

Les nourrices sont de deux espèces, à domicile ou sur lieu, éloignées ou à distance ; les premières viennent habiter la maison de l'enfant, les secondes le prennent chez elles.

Les nourrices à domicile ou sur lieu sont les seules à conseiller, parce qu'elles sont constamment sous la surveillance des parents.

L'allaitement par une bonne nourrice, à domicile, vaut l'allaitement par une mère bien portante et lui est parfois supérieur.

Les nourrices éloignées ou à distance agissent presque à leur gré, soignent l'enfant tant bien que mal et le plus souvent très mal. L'allaitement artificiel, conduit par une mère soigneuse, est préférable à la nourrice éloignée.

Ces femmes qui prennent des nourrissons chez elles, affirment qu'elles vont sevrer leur enfant et donner tout leur lait à celui qu'on leur confie. Mais elles ne tiennent ordinairement pas leur promesse, continuent à mettre leur enfant au sein et ne présentent celui-ci à l'étranger que le plus rarement possible et quand il est vide ; en revanche, elles lui donnent la bouteille ou même toutes sortes de potages indigestes ; c'est, en un mot, un allaitement artificiel déguisé, mal conduit, dangereux.

Il est exceptionnel de rencontrer des nourrices à distance convenables, honnêtes, consciencieuses ; elles se rapprochent, le plus souvent, des « *faiseuses d'anges* », dont nous parlerons plus loin.

CHOIX D'UNE NOURRICE. — Le choix d'une nourrice est toujours délicat et exige des précautions nombreuses. Il ne peut être fait que par un médecin habile et habitué à toutes les roueries du métier.

Les questions de prix, de moralité, de caractère, de condition

sociale, de convenance, sont résolues par les intéressés, spécialement par la mère qui, pendant plusieurs mois, vivra côte à côte avec la nourrice et doit tenir à avoir près d'elle une personne agréable, sociable, sympathique, de bonnes mœurs, complaisante.

Mais la constitution de la nourrice, son état de santé, l'abondance et la qualité du lait sont les qualités les plus importantes, celles qui guident surtout dans le choix que l'on a à faire.

Quand une nourrice ne laisse rien à désirer sous ce rapport, on passe légèrement sur les autres points, pourvu que les inconvénients ne soient pas trop prononcés.

Le prix varie entre 30 et 60 francs par mois, soit en moyenne 40 à 50 francs. D'habitude, la nourrice a droit aux *mises bas*, c'est-à-dire aux vêtements que la mère ne porte plus. Au moment où on l'accepte, on lui remet un engagement de 5 à 10 francs; quand elle quitte, on lui fait un cadeau en rapport avec les services qu'elle a rendus. Ordinairement, on lui donne quelques objets d'habillement, pour qu'elle ait une tenue convenable quand elle sort avec l'enfant (manteau de nourrice, chapeau).

La nourrice mange à l'office, mais peut avoir une nourriture spéciale, des repas supplémentaires, qu'elle prend à la cuisine ou dans sa chambre.

Sans doute, il faut des égards envers la personne chargée d'allaiter; cependant on ne doit pas passer par toutes sortes d'exigences, qui à la fin rendraient la situation intolérable. Il faut, dès l'abord, être ferme et énergique, ne pas faire trop de concessions, maintenir son autorité: la bienveillance n'exclut pas la fermeté.

La nourrice a la plus grande partie de son temps employée aux soins qu'exige l'enfant: allaitement, propreté, promenades, habillement, surveillance; mais elle peut et doit rendre dans la maison certains petits services qui ne nuisent pas à ses fonctions; il ne faut pas permettre la paresse, l'oisiveté qui engendrent tous les vices.

Une de nos clientes, aussi bienveillante qu'énergique, a l'habitude d'engager ses nourrices avec la condition suivante: le prix convenu est fixé à 40 francs, mais elle ne donne chaque mois que 35 francs; à la fin de l'allaitement, elle ne remet la somme accumulée par les cinq francs de retenue mensuelle, que si la nourrice a rempli ses fonctions à la satisfaction de sa maîtresse. C'est un stimulant qui produit toujours d'excellents résultats.

Conditions requises pour le choix d'une nourrice. — Elle doit être âgée de 20 à 30 ans; avant 20 ans, elle est rarement assez forte; après 30 ans, elle n'a plus d'habitude la vigueur exigée.

Elle doit être accouchée depuis 6 semaines au moins et pas au-delà de 6 mois.

Pendant les 6 semaines qui suivent l'accouchement, il y a encore

des écoulements vaginaux, la matrice n'est pas dans son état normal, des accidents puerpéraux sont à craindre, les mamelons ne sont pas encore bien formés, des gerçures, des crevasses peuvent se présenter. Le sevrage trop prématuré de l'enfant de la nourrice est peu moral et, à ce point de vue, mieux vaudrait attendre 3 ou 4 mois. Au-delà de 6 mois, il y a lieu de craindre un lait trop vieux pour le nouveau-né et surtout de voir cesser la sécrétion avant que le sevrage ne puisse s'effectuer en toute sécurité (12 à 15 mois, plus 6 mois, cela fait de 18 à 21 mois, et la sécrétion tarit bien souvent avant ce moment). Cependant, s'il s'agissait d'un enfant de quelques mois, ayant besoin d'une nouvelle nourrice, le choix pourrait évidemment se porter avec avantage sur une accouchée de plus de 6 mois.

On préfère les fortes campagnardes, aux chairs fermes, à la figure pleine, colorée, indiquant la vigueur et la santé. Mais ces types ne sont pas communs, même à la campagne; beaucoup de femmes sont anémiques, soit par le fait de leur accouchement, soit par la mauvaise nourriture, parfois le défaut d'aliments, d'aliments convenables surtout. Il n'est donc pas étonnant que l'on rencontre des nourrices de la ville valant celles de la campagne. Il est de règle de ne pas accepter de nourrice de la localité habitée par le nourrisson, afin d'éviter les rapports trop fréquents de la nourrice avec sa famille et spécialement avec le père de son enfant.

Ce sont généralement des jeunes filles qui demandent à être nourrices. Il est très exceptionnel que ce soient des femmes mariées (si ce n'est pour prendre le nourrisson chez elles, méthode condamnée). En pratique, les nourrices mariées sont bien plus désagréables que les célibataires et donnent beaucoup plus d'ennuis, venant du mari principalement, qui veut ravoir sa femme, montre toutes sortes d'exigences, vient faire des scènes, etc.

Au point de vue de la moralité, beaucoup de personnes préfèrent les primipares, parce qu'une première faute s'excuse. Cependant les multipares présentent plus de garantie pour l'allaitement: elles ont déjà nourri et on peut juger de leur valeur par l'enfant ou les enfants qu'elles ont allaités; leurs seins sont mieux développés; les mamelons mieux formés, les gerçures et crevasses moins à craindre; elles possèdent l'habitude de soigner les enfants et ont donné des preuves de sociabilité, de dévouement.

La figure agréable, l'humeur gaie, l'aspect sympathique, le caractère facile, l'intelligence, l'éducation, sont toutes qualités que l'on recherche chez les nourrices, mais on ne peut guère être difficile et, du moment que le lait est bon, on ne se montre pas bien exigeant pour le reste.

Examen physique de la nourrice. — Le médecin seul possède les

aptitudes et les connaissances requises pour procéder à cet examen, qui doit être aussi complet que possible et des plus minutieux.

L'examen doit être général et local.

L'examen général comprend l'aspect de la personne, sa taille, son embonpoint, sa constitution; la coloration de la figure, la teinte des cheveux; on préfère les brunes aux blondes et surtout aux rousses. Les dents cariées indiquent un vice de nutrition et font craindre que la mastication et la digestion laissent à désirer; elles donnent souvent à l'haleine une mauvaise odeur, causent fréquemment des névralgies.

Il faut soigneusement rechercher s'il n'y a pas de diathèse, de maladies organiques ou autres. Dans la scrofule, on observe des engorgements ganglionnaires, notamment au cou, où se trouvent souvent des cicatrices anciennes de glandes abcédées; les yeux recèlent souvent aussi des traces de cette tare constitutionnelle (conjonctivite, blépharite, etc.).

Il faut examiner avec attention le cœur, les poumons, rechercher s'il n'y a pas quelques signes pouvant faire craindre la tuberculose, l'asthme, la bronchite, les affections cardiaques, aortiques, etc.

Le goître, les ostéites anciennes ou récentes, les tumeurs pathologiques, les maladies de la peau doivent faire rejeter la nourrice.

La consistance des chairs est importante à noter; les muscles des membres doivent être bien développés, fermes.

La syphilis est surtout à redouter et doit être recherchée avec la plus scrupuleuse attention dans tous les endroits où elle peut se manifester: la peau, les lèvres, la langue, la gorge, le nez, les oreilles; les ganglions de la nuque, de l'aîne; l'anus, les fesses, la vulve, le vagin, le col utérin. Tous les téguments externes doivent être examinés à ce point de vue et il ne faut jamais oublier de vérifier les cavités accessibles, telles que l'arrière-gorge et les parties génitales; le spéculum devra toujours être appliqué.

L'examen des seins est le plus facile; il faut les examiner tous les deux et le lait de chacun d'eux.

On apprécie le volume réel de la glande et du tissu cellulaire qui l'entoure; d'habitude, plus la glande est volumineuse, plus il y a de lait; la graisse n'entre évidemment pas en ligne de compte.

Lorsque la peau qui recouvre le sein est sillonnée de nombreuses veines bien apparentes, c'est que la circulation est très active, il y a chance pour que le lait soit abondant.

Le mamelon doit être bien conformé, saillant, suffisamment long et pas trop gros, de façon que l'enfant puisse facilement le saisir.

Jamais on n'accepte de nourrice ayant la moindre lésion du mamelon, excoriation, crevasse, gerçure.

Par la pression des doigts, le lait doit sortir du mamelon en

plusieurs jets allongés, en gerbe lancée à une grande distance. Nous n'admettons pas de nourrice dont le lait sort en bavant.

Examen du lait de la nourrice. — Le lait de chaque sein est ensuite examiné en prenant les précautions indiquées précédemment, spécialement en choisissant le lait pendant la tétée, et non celui qui a séjourné longtemps dans la mamelle. Cette remarque est importante, car s'il s'agit d'une fille qui vient de la campagne, et n'a pas donné à teter depuis qu'elle a quitté sa maison, le premier lait exprimé est séreux et donnerait une fort mauvaise idée de sa qualité. Il faut donc faire teter l'enfant, ou faire sortir une certaine quantité de liquide, avant de procéder à l'examen.

On constate l'abondance du lait, sa couleur, sa consistance; on vérifie son alcalinité avec le papier de tournesol; on en prend une goutte sur l'ongle ou bien l'on emploie l'un des procédés décrits plus haut, pour en apprécier la richesse, la valeur nutritive. Il faut toujours en faire l'examen microscopique, qui est facile, rapide, très concluant.

Examen de l'enfant de la nourrice. — Nous avons déjà dit que le nourrisson est le vrai criterium de la qualité du lait. L'examen de l'enfant est donc toujours indispensable.

Il est bon de s'assurer, si possible, que l'enfant présenté est bien celui de la nourrice et aussi que le sein de la mère lui a été donné sans addition d'aucune sorte (sein d'une autre femme, lait de vache, bouillies, etc.).

On voit si l'enfant est gros et joufflu, a une mine de santé, des couleurs vermeilles, des chairs fermes; s'il est bien développé pour son âge, si son poids est suffisant. On s'assure qu'il n'est pas lymphatique, scrofuleux, « soufflé »; qu'il n'a pas de muguet, de maladie de la peau, des muqueuses; des fissures aux lèvres, au nez; que, nulle part, il n'y a trace de syphilis.

On constate qu'il n'a pas de gros ventre, les membres grêles, les chairs flasques. On examine les fesses, l'anus; on voit s'il n'y a pas à ces endroits des rougeurs, des excoriations, une irritation quelconque, qui pourraient faire croire à de mauvaises digestions, à de la diarrhée, à une entérite. Si l'on peut voir une selle, on en constate les caractères: elle doit être jaune, homogène, sans odeur désagréable; jamais elle ne doit contenir de petits grumeaux de lait non digéré.

RÈGLES DE L'ALLAITEMENT PAR UNE NOURRICE. — Elles sont les mêmes, à peu de chose près, que celles de l'allaitement maternel.

Le colostrum de la mère fait défaut et a besoin d'être remplacé lorsque le méconium tarde à être expulsé; dans ce dernier cas seulement, on facilite l'évacuation de l'intestin à l'aide d'un peu d'eau miellée, d'une cuillerée à café d'huile de ricin, de sirop de

rhubarbe ou de chicorée, ou tout simplement en stimulant légèrement le sphincter anal avec un morceau de savon de Marseille ou de papier gris huilé. Il ne faut pas faire un abus de ces moyens et les employer chez tous les enfants indistinctement, comme le conseillent trop souvent les matrones. On ne doit s'en servir qu'à bon escient.

Dans les premiers jours, le lait de la nourrice est beaucoup trop abondant pour le nouveau-né, qui s'engoue et vomit le trop-plein de son estomac. Il faut mettre un frein à son avidité, en lui retirant le sein à temps.

On peut permettre à la nourrice de prendre quelques jours son enfant près d'elle, afin que ses seins soient bien vidés. Mais ce moyen amène souvent des ennuis plus tard et mieux vaut diminuer momentanément la nourriture de la nourrice, laisser couler son lait ou le tirer par un des procédés indiqués précédemment (ventouse, tire-lait, pipe de terre, personne complaisante).

Les repas du nourrisson seront réglés comme dans l'allaitement maternel; seulement la nourrice n'ayant pas d'autre occupation importante, peut donner le sein plusieurs fois la nuit; elle trouve toujours le temps de se reposer.

Pour le même motif, la nourrice peut continuer à allaiter plus longtemps que la mère. On commence à donner autre chose que le sein plus tard, vers 7 ou 8 mois, et l'on attend 15 à 18 mois avant de procéder au sevrage complet.

Parfois, au contraire, pour des raisons d'économie ou autres, on désire être débarrassé de la nourrice aussitôt que possible. Il est prudent d'attendre que l'enfant ait au moins 4 ou 5 mois et soit parfaitement bien portant.

Régime de la nourrice. — C'est le même que celui de la mère, indiqué précédemment. C'est surtout ici que les observations relatives à l'exagération sont utiles; souvent, en effet, les nourrices sont gourmandes, exigeantes, difficiles. Il faut savoir résister à leurs prétentions, mettre un frein à leur glotonnerie.

Cette remarque a une importance capitale dans les premiers jours; les femmes de la campagne sont tout heureuses de manger beaucoup, de bonnes choses, des aliments qu'elles ne connaissent guère. Elles se donnent des indigestions, des troubles de l'estomac, et par suite, leur lait diminue en quantité et en qualité, peut même disparaître. Il est bon de les prévenir de cette éventualité fâcheuse, afin de les rendre prudentes par *intérêt personnel*.

Dans les premiers jours, les nourrices doivent avoir une nourriture peu différente de celle qu'elles avaient auparavant; les modifications ne seront apportées que progressivement.

CHANGEMENT DE NOURRICE. — Il n'y a pas de danger à changer de nourrice, bien entendu quand la seconde est aussi bonne que

la première. C'est utile à dire, afin de n'avoir pas à redouter la tyrannie ou les vices de personnes mal élevées ou insupportables.

L'enfant fait rarement quelque résistance; il ne tarde pas à s'habituer à la nouvelle figure. Au besoin, on le laisse un peu à la diète, ou on lui fait, les premières fois, prendre le sein dans l'obscurité.

RÉSULTAT DE L'ALLAITEMENT PAR UNE NOURRICE. — Généralement le résultat est plus favorable: 1^o parce que l'on est difficile dans le choix d'une nourrice, on exige des conditions de santé, de constitution, etc., qu'on est loin de réclamer de toutes les mères auxquelles on permet d'allaiter leurs enfants; 2^o la nourrice n'ayant guère qu'à s'occuper de l'enfant, peut lui donner plus souvent le sein, un lait plus abondant, meilleur, l'entourer de soins plus assidus; 3^o au début de l'allaitement, la mère a peu de lait, tandis que la nourrice en a de trop, l'enfant prend donc davantage; 4^o le sevrage ne se fait qu'à une époque plus avancée, lorsque tous les dangers de la dentition ne sont plus à craindre, quand l'enfant est parfaitement développé; 5^o la mère a les tracasseries du ménage, de la famille, retombe parfois enceinte assez tôt; de là un sevrage prématuré qui peut être préjudiciable à la santé de l'enfant.

Cependant les ennuis qui résultent de la présence d'une mercenaire dans la maison, la répugnance facile à comprendre qu'on a de confier son enfant à une étrangère, les frais et autres inconvénients qui en sont les conséquences inévitables, font que l'on préfère l'allaitement maternel et que l'on n'a recours à une nourrice qu'en cas d'absolue nécessité.

ALLAITEMENT PAR UNE FEMELLE ANIMALE.

Ce mode de faire est quelquefois employé. La chèvre est la femelle animale que l'on choisit alors le plus souvent; on préfère une chèvre sans corne, aux poils blancs et touffus, dont l'odeur est moins forte. L'ânesse convient aussi parfaitement.

On prend les soins nécessaires de propreté et de sécurité; l'enfant est placé dans un berceau bas, entre les pattes de l'animal, qui s'habitue bientôt à la manœuvre.

La régularité des tétées doit être observée, comme dans l'allaitement maternel. On veille à ce que l'enfant ne se gorge pas. Si le lait trop fort n'est pas bien digéré, on a soin de donner une ou deux cuillerées à café d'eau sucrée immédiatement avant chaque tétée.

ALLAITEMENT ARTIFICIEL.

Ce mode de faire est malheureusement encore très employé surtout dans les familles pauvres. C'est ce qu'on appelle élever l'enfant au biberon, à la cuiller, au petit pot, à la plume, selon l'instrument dont on se sert pour donner le lait.

L'allaitement artificiel est souvent fatal à l'enfant ou provoque des